



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCH

PROCES-VERBAL N° 01

SOUS-COMMISSION « LOIS DU JEU »

Réunion téléphonique : 21 septembre 2026

Membres participants : M. Daniel CHOPART, Responsable de la sous-commission « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Patrick DUBOC et Thierry LAURENT.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Section « Lois du jeu » de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIER EXAMINÉ

MATCH n°79055821 : GRPT ST AUBIN VIGOR 1 / ES INTERC ST ANTOINE 1 - Seniors après-midi - D 2 - Poule E - 20 septembre 2026 à 15 H 00

Le match a été arrêté à la 73ème minute de jeu. Le score était de 0 à 4 en faveur de l'ES INTERC ST ANTOINE 1

- considérant que ce match, très engagé en première période, a fait monter des tensions sur le terrain compte tenu du score et des avertissements attribués,
- considérant que passée l'heure de jeu, d'autres tensions ont éclaté près des bancs de touche entre plusieurs supporters avec échange de coups notamment entre un supporter et un dirigeant du GRPT ST AUBIN VIGOR 1 non inscrit semble t il sur la feuille de match,
- considérant que l'arbitre est intervenu pour tenter de mettre fin à cette situation qui a plutôt dégénéré. En effet, plusieurs supporters ont envahi le terrain et des coups auraient été donnés parait-il à des joueurs,
- considérant que le calme ne revenant pas et que la situation devenait incontrôlable, l'arbitre a préféré mettre fin à la rencontre pour la sécurité de tous.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.

Le dossier peut être transmis à la Commission départementale des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Le Responsable de la sous-commission
« Lois du jeu »

Mme Michèle LE BASTARD
CHOPART

M.

Daniel



Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville